



Quimper, le

Monsieur le Préfet
Préfecture du Finistère
40 boulevard Duplex
29 230 QUIMPER Cedex

Monsieur le Préfet,

Par courrier daté du 16 juillet dernier, vous avez consulté la Commission locale d'information (CLI) des monts d'Arrée, au sujet de la demande d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement complet de l'installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire du site des monts d'Arrée à Brennilis (installation nucléaire de base n°162).

La Commission locale d'information a fait appel à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) afin d'étudier le volumineux dossier de consultation. Cinq réunions de travail ont eu lieu entre le 10 septembre et 1^{er} décembre dernier, pour cerner les enjeux de ce projet, identifier les risques potentiels, mesurer les réponses apportées par le pétitionnaire et, enfin, débattre de l'avis à formuler.

En préambule, je vous informe que la Commission locale d'information partage majoritairement l'option retenue consistant à démanteler le site nucléaire de Brennilis. Cette position se justifie de par le contexte géologique et hydrogéologique particulier du site, qui n'offre notamment pas de barrière naturelle satisfaisante vis-à-vis des eaux souterraines.

A l'issue des présentations techniques et d'échanges successifs, la Commission locale d'information a donc délibéré et rendu **un avis favorable sur le dossier**.

Cet avis est assorti d'un certain nombre d'observations et de recommandations que la Commission souhaiterait voir prises en compte. Celles-ci sont jointes en annexe du présent courrier et structurées autour de quinze propositions. Ces observations seront également communiquées à la Présidente de la commission d'enquête chargée de coordonner l'enquête publique en cours sur le dossier.

L'avis de la CLI et ses observations est complété par les rapports rédigés par l'ACRO. Vous trouverez donc ci-joint, d'une part, un résumé non technique et, d'autre part, le rapport technique complet qui ont permis à la CLI de constituer son avis. Ces documents seront également versés à l'enquête publique.

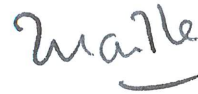
Je vous informe par ailleurs que j'ai souhaité attirer l'attention de M. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la Mer, sur l'intérêt d'un débat public national, organisé par la Commission Nationale du Débat Public, sur le démantèlement des installations nucléaires en fin de vie. Je me permets donc de vous joindre copie du courrier que je lui ai adressé.

Je souhaite sincèrement que les travaux de la Commission, qui ont mobilisé ses quarante-trois membres depuis plusieurs mois, puisse contribuer à l'enrichissement de ce dossier d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement complet de l'installation.

La Commission souhaite que le travail engagé à cette occasion favorise l'échange d'information, la transparence et la confiance entre les différents acteurs de ce projet et, en premier lieu, entre elle et l'exploitant du site.

Elle espère, enfin, que les recommandations formulées permettront, dans le cas où l'autorisation de démanteler serait donnée, de compléter utilement les propositions faites par l'exploitant pour que ce chantier puisse se dérouler dans des conditions sereines, respectueuses des hommes et de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre MAILLE

Président du Conseil général
Président de la Commission locale d'information
du site des monts d'Arrée